

REGLEMENT FINANCIER ETUDIANTS EN BTS

Année scolaire 2022 – 2023

BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Il est très important d'aller sur le site du crous (www.crous-nantes.fr) **dès maintenant**, pour faire une simulation car les barèmes sont plus intéressants qu'en Lycée.

- **Si vous bénéficiez de bourses, vous devez donner votre notification au secrétariat du Lycée, le plus rapidement possible.**

SCOLARITE

- Rétribution scolaire + cotisation Enseignement catholique : 1 146 € par an.

FACTURATION

Une facture annuelle sera établie début octobre ; elle comprendra :

- la scolarité pour l'année,
- l'internat sur le site Ste Marie à Cholet (pour les étudiants concernés),
- les autres frais déjà connus (cotisation bureau des étudiants 15 € et journée d'intégration 35 €).

En cas de départ anticipé, toute période commencée est due en totalité (scolarité, restauration).

Dates des périodes : 1ère période : Du 1^{er} septembre 2022 au 25 novembre 2022,
2ème période : Du 28 novembre 2022 au 10 mars 2023,
3ème période : Du 13 mars 2023 au 30 juin 2023.

Modes de règlement :

1) Par prélèvement automatique :

- Sur la facture annuelle d'octobre, l'échéancier apparaîtra pour l'année complète (9 prélèvements d'octobre à juin). Ces prélèvements seront effectués vers le 8 de chaque mois.
- Chaque facture intermédiaire réajustera cet échéancier.

2) Par chèque :

- Chaque facture reçue sera à régler à l'ordre de l'OGEC DOM SORTAIS, dès réception.
- **Nous vous encourageons à choisir le règlement par prélèvement automatique mensuel : cela permet d'étaler les paiements sur toute l'année.**

RESTAURATION

Rappel : Les repas pris sur le site de l'ESUPEC (Entrée+plat ou Plat+dessert) seront au tarif en vigueur fixé par le CROUS (non connu à ce jour).

Le repas hebdomadaire pris sur le site du lycée Dom Sortais sera facturé 5 € pour 3 plats (entrée +plat +dessert).

Les étudiants souhaitant déjeuner au restaurant scolaire de l'ensemble Dom Sortais de façon régulière (le jeudi midi pour les étudiants 1^{ère} année et le mardi midi pour les étudiants 2^{ème} année) doivent en faire la demande au service comptabilité.

Dans ce cas-là, un forfait restauration est calculé en fonction du nombre de jours de cours prévu à la rentrée, sur le site de Beaupréau :

- Forfait annuel pour 1 repas/semaine, BTS 1^{ère} année : 130 €
- Forfait annuel pour 1 repas/semaine, BTS 2^{ème} année : 155€

Ce forfait tient compte des absences pour stages

Le montant sera porté sur la facture annuelle.

Un élève non inscrit de façon régulière au restaurant scolaire garde toutefois la possibilité de prendre son repas sur le site. Celui-ci lui sera alors facturé au coût d'un repas occasionnel, soit 6.93€.

HEBERGEMENT

Le montant de l'internat sur le site du lycée Sainte Marie à Cholet est de 1 825 € pour l'année 2022/2023.

Ce coût comprend l'hébergement en chambre individuelle, le petit déjeuner et le dîner.

Le montant sera porté sur la facture annuelle.

La carte magnétique nominative, remise aux étudiants en début d'année, donne accès au restaurant scolaire DOM SORTAIS, situé à Beaupréau. Cette carte reste la possession de l'Etablissement et **devra être redonnée en bon état** lorsque l'élève quittera l'Ensemble Dom Sortais.

Dans la négative, celle-ci sera facturée au prix de 7,57 €.

ACCES ETABLISSEMENT

Pour rappel, pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement n'est autorisé qu'aux étudiants en possession de leur carte magnétique nominative.

En effet, des bornes d'accès sont installées à l'entrée des différents sites :

- portillons d'accès,
- certaines salles de classe